

# COMMUNE DE PROPRIANO

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250214-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

**14 février 2025**

**Première partie : Le budget Ville.**

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
  - a) Les recettes.
  - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
  - a) Les dépenses.
  - b) Les recettes.
4. La dette.
5. La fiscalité.
6. Programmation des investissements de la Collectivité :

**Deuxième partie : Le budget du Port de Plaisance.**

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
  - a) Les recettes.
  - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
  - a) Les dépenses.
  - b) Les recettes.
4. La dette.
5. Programmation des investissements de la Collectivité :

**Troisième partie : Le budget de l'Aérodrome de Tavarua.**

1. Les dépenses et recettes de fonctionnement.
  - a) Les recettes.
  - b) Les dépenses.
2. Les niveaux d'épargne.
3. Les investissements et leur financement.
  - a) Les dépenses.
  - b) Les recettes.
4. Programmation des investissements de la Collectivité :

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Ce rapport est établi en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui nous invite à engager un débat sur nos orientations budgétaires, dans les 60 jours précédant le vote du budget primitif.

Au-delà de cette opportunité législative, cet exercice doit nous permettre d'une part, d'évaluer l'impact de nos choix budgétaires passés sur les grands équilibres financiers de la collectivité et d'autre part, de définir notre action présente et à venir dans le respect de certains arbitrages budgétaires garantissant la pérennité de nos interventions.

Les axes majeurs de notre politique seront :

- La poursuite de l'apurement de la dette (emprunts) du budget annexe du Port de Plaisance.
- La réduction des dépenses de fonctionnement et notamment la stabilisation des dépenses de personnel, mais aussi des charges à caractère général.
- L'augmentation des recettes en section de fonctionnement.
- La poursuite de notre politique d'investissements visant au renforcement de notre patrimoine et à l'amélioration du service rendu.

Ce rapport est destiné à répondre à cette problématique à partir :

- De l'évolution de l'exécution budgétaire depuis 2020.
- De nos marges de manœuvres financières pour l'exercice 2025 et les années à venir.

Il convient cependant d'adopter quelques règles prudentielles concernant l'analyse financière par les ratios. Chacun a pu être amené à constater combien l'utilisation d'un ratio sorti de son contexte pouvait donner lieu à des interprétations erronées source de débat politique totalement incompréhensible pour le contribuable ou le citoyen peu averti des subtilités de l'analyse financière. Les analyses financières devront donc être interprétées en tenant compte d'indicateurs physiques et de l'environnement économique et social de notre collectivité.

L'objectif de cette analyse est de mettre en lumière les évolutions budgétaires et financières récentes du budget de la collectivité.

Dans cette logique, la présentation financière va être centrée sur l'évolution des grandes masses budgétaires.

La dette et la fiscalité, en raison de leurs spécificités et du lien direct qu'elles constituent avec les risques financiers, feront l'objet d'un traitement individualisé.

En ce qui concerne la Commune de Propriano, le nombre d'habitants pris en compte pour les ratios comparatifs est de 3898 habitants, soit la population INSEE de 2024 pour un total de population DGF de 5234 habitants.

Les comparaisons effectuées dans ce document s'appuient sur les chiffres fournis par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur.

Les données chiffrées de la collectivité sont celles des comptes administratifs votés de 2020 à 2023.

Les informations fiscales sont extraites des états 1259 MI notifiés par la DGI à la Commune.

Ce rapport est en conformité avec l'Analyse financière de Propriano réalisée par la Trésorerie de Sartène en décembre 2012.

Le présent rapport se réfère au rapport d'observations définitives relatives à la gestion de la Commune de Propriano de la Chambre Régionale des Comptes de mars 2015 concernant les exercices 2007 et suivants débattus lors du Conseil Municipal du 24 juin 2015.

**Première Partie : Le budget Ville**

## 1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	6123	5863	6357	6728	6945
Dotation globale de fonctionnement	1056	1079	1131	1255	1172
Impositions directes	2253	2433	2494	2698	2796
Autres recettes fiscales (alloc.compensatrice)	1719	1564	1828	1677	1934
Autres recettes de fonctionnement	1095	787	904	1098	1043

Concernant les impôts directs, il convient de noter que le calcul du potentiel fiscal (Bases de la Commune X taux moyens nationaux) est modifié suite à la suppression « *en sifflet* » de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales qui est totalement supprimée à compter de l'exercice 2023. Pour rappel, avant cette réforme le taux de la T.F.B. de la Commune était de 16,60%, il a donc été majoré de 12,25%, à savoir la part de la T.F.B. que percevait précédemment la Collectivité de Corse. En effet, cette ressource a été transférée de la région aux Communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Bases de la Commune 2024 X Taux moyens nationaux 2023 de la strate.

Bases de la Commune 2024 X Taux de la Commune 2024.

T.H.R.S.: Base : 4378 K€ X 14,80% taux moyen national : 648 K€

Base : 4378 K€ X 13,95% taux de la commune : 610 K€

T.F.B. : Base : 7967 K€ X 38,06% taux moyen national : 3032 K€

Base : 7967 K€ X 28,85% taux de la commune : 2298 K€ (*avant application du coeff. correcteur.*)

T.F.N.B: Base : 27 K€ X 50,13% taux moyen national : 13 K€

Base : 27 K€ X 53,62% taux de la commune : 14 K€

Total des produits nationaux : 3693 K€

Total des produits communaux : 2923 K€

Considérant que l'effort fiscal est très important : 1,047202 (moyenne de la strate 1,158103) notamment en raison de la valeur des biens sur la Commune, il est aisé de conclure que l'augmentation du taux de la TFB ne peut en aucun cas être envisagée pour accroître les recettes de fonctionnement.

La suppression de la taxe professionnelle a modifié les éléments d'analyse financière.

En remplacement, la Communauté de Communes perçoit depuis 2011 la CFE (Taux 2024 : 17,79%), la CVAE, l'IFER, la TASCOT, la THRS (Taux anciennement appliqué et désormais figé : 11,50 %), la TFNB (Taux 2024 : 1,94 %) + la TANB (Taux 2024 : 34,97%), une fraction de la TVA, le tout diminué du FNGIR. Le taux de la TEOM perçu par la CCSVT sur notre Commune étant de 7%.

**N.B : le projet de loi de finances 2023 a acté la suppression de la CVAE, diminué de 50% en 2023 avant d'être totalement supprimé en 2024.**

b. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> (hors intérêts de la dette)	4335	4893	4967	5434	5947
Frais de personnel	2260	2362	2479	2472	2665
Transferts versés (contingent participat. subv.)	419	392	416	445	455
Autres frais de gestion	1656	2139	2072	2517	2827

**LE POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

en % Frais de personnel/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>	<u>Moyenne Nationale 2023 des communes de la strate</u>
Commune de Propriano	52,13%	48,27%	49,90%	45,49%	44,81%	53,30%

**LE POIDS DES SUBVENTIONS ET DES PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

en % Transferts versés/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>	<u>Moyenne Nationale 2023 des communes de la strate</u>
Commune de Propriano	9,66%	8,01%	8,37%	8,18%	7,65%	8,55%

**2. Les niveaux d'épargne :**

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 +DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6123	5863	6357	6728	6945
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4335	4893	4967	5434	5947
EPARGNE DE GESTION	1788	970	1390	1294	998
Intérêts de la dette	94	196	121	114	107
EPARGNE BRUTE	1694	774	1269	1180	891
Remboursement du capital de la dette	433	171	178	186	194
EPARGNE NETTE	1261	603	1091	994	697

Ratios d'épargne en % des recettes réelles de fonctionnement	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 +DM</u>
Taux d'épargne de gestion	29,20%	16,54%	21,86%	19,23%	14,37%
Taux d'épargne brute	27,66%	13,20%	19,96%	17,53%	12,82%
Taux d'épargne nette	20,59%	10,28%	17,16%	14,77%	10,03%

## 3. Les investissements et leurs financements :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 +DM</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1005	4320	1291	3470	5517
Acquisitions	313	4051	13	609	895
Travaux	570	193	1278	2705	4430
Autres dépenses d'investissement	122	76		156	192

EFFORT D'EQUIPEMENT	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>	<u>Moyenne Nationale 2023 des communes de la strate</u>
Population DGF	4943	5042	5175	5188	5234	
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	203	1453	1180	669	1054	387

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2337	5901	1966	3425	4518
F.C.T.V.A.	126	429	160	89	128
Dotations et subventions	988	589	691	1339	2868
Cession	32	3134	-	-	20
Autres recettes d'investissement	1191	1749	1115	1997	1502

Les dépenses et les recettes d'investissement pour l'exercice 2021 sont impactées par la délibération du 14 décembre 2021 relative au retour de biens en provenance du Port de Plaisance vers le budget principal et par la D.M 2.

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
EPARGNE NETTE	1261	603	1091	994	697
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2337	5901	1966	3425	4518
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1005	4320	1291	3470	5517
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	+1332	+1531	+675	-45	-999
Emprunt	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N) (RI + RF - 1068) - (DI + DF + 66)	+2410	+1057	+1282	+336	-1121

Le financement des investissements a été réalisé majoritairement par l'autofinancement sur toute la période, nous avons dû recourir à un crédit relais de 2.000.000 € au cours de l'exercice 2017, dans l'attente du versement des subventions ; Nous avons remboursé au cours de l'exercice 2018 1.447.504 € de ce crédit relais, puis 202.496 € au cours de l'exercice 2019 et enfin le solde soit 350.000 € au début de l'exercice 2020.

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
Fond de roulement	+2410	+ 1057	+1282	+336	-1121
1/12 des dépenses réelles de fonctionnement	361,25	407,75	413,91	452,83	495,58

Le résultat global de clôture correspond au fonds de roulement et doit assurer à la commune une sécurité en termes de trésorerie.

Pour être satisfaisant, le fonds de roulement doit représenter au moins un mois de dépenses réelles de fonctionnement.

#### 4. La dette :

Annuité de la dette en milliers d'Euros	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
Intérêt	94	196	121	114	107
Capital	433	171	178	186	194
Annuité	527	367	299	300	301

Encours de la dette en milliers d'Euros	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
Capital restant du au 31.12.	3051	2880	2702	2516	2322

Avec 2322 K€ au 01.01.2025 (suite au transfert d'un emprunt du budget port de plaisance vers le budget principal), la Commune de Propriano a un encours de dette de 443,69 € par habitant. Dans les communes de même strate, le niveau à l'habitant est de 710 €, (moyenne nationale de la strate).

Capacité de désendettement en années d'épargne	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
Capital restant dû / Epargne brut	1,80	3,72	2,12	2,13	2,60

**NB** : il nous faut rester vigilant face à l'évolution de la situation économique, voir d'une reprise de la crise sanitaire ou d'autres aléas qui pourraient engendrer des risques de pertes de recettes importantes (cantine scolaire, ALSH, piscine, théâtre, bibliothèque, marché, etc...), il nous faudra évaluer la situation des différentes régies courant octobre 2025 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires, afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.

## 5. La fiscalité :

<u>Potentiel fiscal</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>Moyenne Nationale 2023 des communes de la strate</u>
Population DGF	4943	5042	5175	5188	5234	
Produits des 3 taxes Potentiel fiscal en € par h	2.253.579 455,91	2.432.992 482,54	2.539.933 490,80	2.712.987 522,93	2.795.580 534,11	516

La commune a pratiqué un gel des taux depuis 2000 jusqu'à ce jour, après la très forte augmentation des taux de 1999.

<u>ANNEES</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>Moyenne Nationale 2023 des communes de la strate</u>
Taux THRS	13,95	13,95	13,95	13,95	13,95	14,80
Taux TFB	16,60	16,60	28,85	28,85	28,85	38,06
Taux TFNB	53,62	53,62	53,62	53,62	53,62	50,13

Malgré le gel des taux, la pression fiscale est encore très importante sur les trois taxes.

<u>BASES NETTES en €</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
THRS	7.373.000	7.843.529	4.441.182	4.879.815	4.378.000
TFB	6.585.000	6.593.978	7.225.000	7.639.000	7.967.000
TFNB	21.800	21.830	21.300	26.000	27.000
<u>VARIATIONS DES BASES EN %</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	
THRS	+4,27%	+6,38%	+6,50%	+9,88%	-10,28%
TFB	+7,35%	+0,13%	+9,56%	+5,73%	+4,29%
TFNB	+7,39%	+0,13%	-2,42%	+22,06%	+3,85%

Pour conserver une épargne forte, les frais de personnel, doivent être impérativement réduits. Ils se situent actuellement à un niveau élevé, même s'ils sont inférieurs à la moyenne nationale des communes de la strate.

De même les subventions aux associations doivent faire l'objet d'un examen rigoureux.

Il convient également de contenir, conformément aux préconisations de la Chambre Régionales des Comptes, les charges à caractère général.

Il nous faut rester vigilant sur l'impact de la suppression de la taxe d'habitation prévu par la loi des finances 2018 adopté par le législateur qui est totalement supprimée en 2023 pour toutes les résidences principales. Pour ce faire, nous avons missionné le bureau d'études Eco-Finances afin de nous permettre les mises à jour des bases afin de conserver la croissance dite « physique » et « la dynamique des bases », l'objectif étant de ne pas être pénalisé lors de l'évaluation de la compensation que l'Etat verse aux Communes.

La TLPE nous a rapporté sur l'exercice 2024 : 34.358 €.

## 6. Programmation des investissements de la Collectivité :

Opération	Maitrise d'œuvre etc...	Travaux Estimation
	HT	HT
<b>BUDGET VILLE / 2025</b>		
Délocalisation de l'A.L.S.H. au Centre d'Hébergement Saint-Joseph reliquat	45.907,00 €	287.753,00 €
Extension de la crèche reliquat	29.006,19 €	347.525,00 €
Réalisation de trois Courts de tennis reliquat	18.865,45 €	331.634,00 €
Bassin d'écrêtement des eaux pluviales partie Est Quartier de la Plaine reliquat	19.505,00 €	528.738,00 €
Aménagements Urbains Centre-Ville (convention avec la CdC) de Mancinu à Quatrina		217.510,00 €
Phase 1 aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD reliquat	29.874,00 €	563.321,00 €
Phase 2 des aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD	79.428,00 €	1.115.295,00 €
Réhabilitation du clocher de l'église Notre Dame de la Miséricorde	49.000,00 €	255.500,00 €
Extension préau de l'école primaire		26.000,00 €
Réhabilitation partielle Centre d'Hébergement (sécurité civile) : chambre froide etc...		2.110,00 €
Mur de soutènement parking de Mancinu		
Aménagement salle polyvalente (ex. Midnight)	29.750,00 €	400.000,00 €
Résiliation anticipée d'un bail (création d'un Futsal)		214.000,00 €
<b>BUDGET VILLE / 2026</b>		
Route de Brindigaccia	21.760,00 €	314.649,00 €
Route de Bartaccia / Tikiti (RD 19 A / RT 402)	25.500,00 €	383.507,00 €
Aménagements Urbains Centre-Ville (convention avec la CdC) av. Napoléon III		1.000.000,00 €
Phase 3 des aménagements urbains périphériques et centre-ville ORT-PVD	196.340,00 €	1.950.725,00 €
Réhabilitation rénovation énergétique anciens bât.s com.aux (CRTE Or.Str.n°2 Ac.16)		
Restauration orgue Eglise Notre Dame de la Miséricorde	14.777,00 €	149.852,00 €
Centre d'interprétation et de valorisation de la pêche artisanale à Terra Nova ORT-PVD	97.857,00 €	603.570,00 €
<b>BUDGET VILLE / 2027 et suivants</b>		
Gendarmerie (Extension + Réhabilitation existant) ORT-PVD	68.887,00 €	1.494.602,00 €
Aménagement et réhabilitation Centre Hébergement + Maison saisonniers ORT-PVD		1.943.992,00 €
Hôtel de Ville : Rénovation intérieure ou reconstruction ORT-PVD		1.830.000,00 €
Vestiaires stades + nouvelle tribune		
Aménagements sur l'esplanade Est de la Plaine dont skate park :		59.471,00 €

**Eléments de prospective :**

Cette programmation pluriannuelle ambitieuse ne pourra être mise en œuvre que si notre Collectivité maintient sa capacité d'autofinancement et si nos différents partenaires nous accordent les subventions nécessaires ; elle s'inscrira dans le cadre de la convention O.R.T et le dispositif Petites Villes de Demain.

Pour les investissements déjà prévus ou commencés en 2024 (ALSH, Crèche, Tennis, Bassin E.P, ORT-PVD : phases 1 et 2), qui seront réalisés ou achevés en 2025, les subventions de la Collectivité de Corse et de l'Etat sont acquises. Pour la phase 3 des aménagements projetés fin 2025, sous maîtrise d'ouvrage communale, la demande de subvention a été transmise à l'Etat.

Pour le financement des autres projets (2025-2026), notamment pour la mise en œuvre des actions mûres (routes de Bartaccia et Brindigaccia, clocher de l'église, salle polyvalente etc...), la Dotation Quinquennale et le Fonds de Territorialisation ont été ou seront sollicités auprès de la Collectivité de Corse.

Il nous faut maintenir notre capacité d'autofinancement.

Le recours à l'emprunt pour financer la part contributive de la Commune n'est pas envisageable. En effet, en raison du principe de l'unicité budgétaire il convient de rester très prudent du fait de l'encours très important de la dette (6.351.269 €) du budget annexe du S.P.I.C. du Port de Plaisance et de Pêche ; auquel il convient d'ajouter l'encours de la dette du budget principal soit : 2.322.285 €. Même si d'autre part nous avons atteint l'objectif du remboursement du reliquat du crédit relais de 2.000.000 € soit 202.496 € sur l'exercice 2019 et 350.000 € au début de l'exercice 2020.

A noter que sur les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

Il convient de continuer à réduire ou à contenir les dépenses de fonctionnement, afin de conserver une capacité d'autofinancement avec comme objectif au cours des trois prochains exercices, une progression des recettes supérieures à l'augmentation des dépenses.

Il conviendra conformément au compte rendu de la réunion du personnel, qui s'est tenue en date du 11 septembre 2014, et au rapport d'audit du cabinet RH Convictions du 4 décembre 2020, de ne plus procéder au remplacement des départs à la retraite et que les postes vacants nécessaires au fonctionnement des services seront pourvus par redéploiement interne.

## 7. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus :

Vu la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 92 et 93 qui instaurent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux ;

Les communes (article L.2123-24-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) étant concernées ;

Conformément à la fiche pratique de la DGCL et à ses recommandations le tableau ci-après récapitule les sommes perçues par les élus de la Collectivité : Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués.

Exercice 2024	Prévisions au budget chapitre 65 article 65311 indemnités :	165.000 €
	Prévisions au budget chapitre 65 article 65313 cotisation retraite :	7.000 €
<i>Noms Prénoms</i>		
	<i>Fonction</i>	<i>Montant annuel brut</i>
		<i>Montant mensuel net</i>
BARTOLI Paul Marie	Maire	40.694 €
LARI Ange	1 <sup>er</sup> Adjoint	14.797 €
TABERNER Elisabeth	2 <sup>ème</sup> Adjoint	14.797 €
LECA-MONDOLONI Ange-Francois	3 <sup>ème</sup> Adjoint	14.797 €
ETTORI Ghislaine	4 <sup>ème</sup> Adjoint	14.797 €
FAGGIANI Alain	5 <sup>ème</sup> Adjoint	14.797 €
ISTRIA Colette	6 <sup>ème</sup> Adjoint	14.797 €
SCANAVINO François-Joseph	7 <sup>ème</sup> Adjoint	14.797 €
LEANDRI Ange-François	Conseiller Municipal Délégué	7.398 €
OLLANDINI Jean Baptiste	Conseiller Municipal Délégué	7.398 €
MONDOLONI François	Conseiller Municipal Délégué	7.398 €

Aucun élu de la Commune représentant celle-ci au sein d'un Syndicat Mixte ne bénéficie d'indemnité. Le montant des indemnités versés aux élus pour l'exercice 2024 représente 2,78% des dépenses de fonctionnement.

**Deuxième partie : Le budget Port de Plaisance**

## 1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	1476	1489	1629	1596	1784
Occupation du DPM, Baux et Loyers	107	83	151	144	146
Taxes d'amarrage et douches	910	1022	1025	969	1097
Parking	58	119	107	113	165
Autres recettes de fonctionnement	401	265	346	370	376

b. Les dépenses

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> (hors intérêts de la dette)	723	818	854	940	945
Frais de personnel	292	320	282	283	272
Impôts et taxes	10	32	75	93	74
Autres frais de gestion	421	466	497	564	599

**POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

en % Frais de personnel/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
	40,38%	33,06%	33,02%	30,10%	28,78%

## 2. Les niveaux d'épargne :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020 H.T</u>	<u>CA 2021 H.T</u>	<u>CA 2022 HT</u>	<u>CFU 2023 HT</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	1476	1489	1629	1596	1784
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> (hors intérêts)	723	818	854	940	945
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	753	671	775	656	839
Intérêts de la dette	128	232	286	260	259
<b>EPARGNE BRUTE</b>	625	439	489	396	580
Remboursement du capital de la dette	368	655	676	675	626
<b>EPARGNE NETTE</b>	+257	-216	-187	-279	-46

## 3. Les investissements et leur financement :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	203	53	181	64	41
Travaux	203	9	126	-	26
Autres dépenses d'investissement	-	44	55	64	15

EFFORT D'EQUIPEMENT	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
Population DGF	4943	5042	5175	5188	5234
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	41,07	108,88	34,98	12,36	7,90

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
RECETTES D' INVESTISSEMENT	700	1095	1248	963	1066
Dotations et subventions	3	-	151	-	-
Autres recettes d'investissement	697	1095	1097	963	1066

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024 + DM</u>
EPARGNE NETTE	+257	-216	-187	-279	-46
RECETTES D'INVESTISSEMENT	700	1095	1248	963	1066
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	203	53	181	64	41
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	+497	+1042	+1067	+899	+1025
Emprunt (Nouveau)	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N) (RI+RF-1068) – (DI+DF+66)	+836	+767	+1001	+805	+1213

**NB** : En raison de la crise sanitaire, considérant les risques de pertes de recettes importantes, nous avons sollicité et obtenu auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Epargne des reports d'échéances pour nos emprunts pour les échéances prévues entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 octobre 2020.

Ce qui explique la minoration de l'annuité des emprunts sur l'exercice 2020, cette annuité est revenue en 2021 au niveau initialement prévu par les contrats de prêts.

Au cours des exercices 2021 et 2022, nous avons été en mesure d'honorer nos échéances comme prévu par les tableaux d'amortissement.

Il nous faudra évaluer la situation des régies du Port de Plaisance (taxes d'amarrage et parking) courant octobre 2025 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.

En fin d'exercice 2023, le 04 décembre 2023 afin de faire face à des dépenses obligatoires ne pouvant être différées, nous avons dû mobiliser la ligne de trésorerie à hauteur de 200.000 €, que nous avons remboursée dès le 02 février 2024.

## 4. La dette :

Annuité de la dette en milliers d'Euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024 + DM
Intérêt	128	232	286	260	259
Capital	368	655	676	675	626
Annuité	496	887	962	935	885

Encours de la dette en milliers d'Euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024 + DM
Capital restant dû au 31.12.	8986	8344	7652	6977	6351

Capacité de désendettement en années d'épargne	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024 + DM
Capital restant dû / Epargne brute	14,37	19,00	15,64	17,61	10,95

La maîtrise des frais de personnel est indispensable de même une grande rigueur doit prévaloir pour les autres frais de gestion afin de dégager un excédent de la section de fonctionnement.

Les tarifs des taxes d'amarrage, de l'occupation du domaine public maritime, des baux et loyers notamment des boutiques, du parking doivent être équilibrés et cohérents pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement. Constituant nos seules ressources, l'application de ces tarifs doit être rigoureuse. A compter de l'exercice 2020, nous ne bénéficions plus des allègements d'emprunt que nous avaient octroyés le Département de la Corse du Sud.

Depuis l'exercice 2015, nous sommes assujettis à l'Impôt sur les Sociétés (IS). Une vigilance particulière sera de mise afin de ne pas être imposé à tort. Pour ne plus recourir à la subvention d'équilibre, nous avons missionné le bureau d'études SELDON pour étudier les possibilités de prise en charge directes par le budget général. Le Conseil Municipal a validé le 29 novembre 2019, puis le 14 décembre 2021 le retour de biens du budget du Port vers le budget principal financés par un emprunt dont le solde restant dû était de : 3.133.952,35 € qui a été pris en compte par le budget principal à compter de l'exercice 2020.

## 5. Programmation des investissements de la Collectivité :

L'achèvement des importants travaux de mise à niveau des installations du Port de Plaisance et de Pêche au cours de l'exercice 2015 réalisés essentiellement grâce aux fonds propres de la Collectivité et surtout au recours à l'emprunt à un niveau important (16 M€) qui obère le budget annexe en raison de l'annuité de la dette. Il convient d'être extrêmement prudent pour les nouvelles programmations.

Au cours de l'exercice 2020, nous avons réalisé les box pour les pêcheurs pour un montant de 216.238 € H.T. (Travaux + Maîtrise d'œuvre + Divers). En 2022, un investissement de 42.176 € HT pour les pêcheurs (carèneuse, ber, chariot) a été réalisé. De même, la reprise des palplanches au quai 3 (170.084€ HT) a été réalisée. Le confortement de l'éclairage public sur le quai de liaison et sur la digue Serra a également été réalisé sur l'exercice 2023. La réhabilitation des sanitaires du bassin Ouest a dû être reportée en raison de la désignation d'un nouvel expert par le Tribunal Administratif de Bastia, les travaux seront entrepris dès que les conclusions de la nouvelle expertise seront homologuées par le TA. Lors de l'exercice 2024, a été réalisé la réhabilitation des bornes d'entrées et de sorties du parking (montant de l'opération : 73.781 € HT).

BUDGET PORT DE PLAISANCE / 2026	M.Oeuvre	Travaux
Réhabilitation du bloc sanitaires bassin Ouest	40.925 €	341.042 €
BUDGET PORT DE PLAISANCE / 2028 et suivants		
Restauration écologique		
Equipement numérique et économie d'énergie		
Restructuration rideau de palplanches (quai 3) <i>partenariat avec la CdC</i>		654.000 €
Extension dans l'avant-port (Est)		

## Troisième partie : Le budget de l'aérodrome de Tavarria

## 1. Les dépenses et recettes de fonctionnement :

a. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024</u> <u>+ DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	192	388	434	315	247
Baux et Loyers	2	2	2	2	2
Taxes d'atterrissage	34	45	43	42	44
Vente de carburant	150	306	385	267	197
Locations diverses	4	4	4	4	4
Autres recettes de fonctionnement	2	31	-	-	-

b. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024</u> <u>+ DM</u>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dette)	179	297	411	236	247
Frais de personnel	31	24	35	41	45
Impôts et taxes	-	-	-	-	-
Achat de carburant	135	232	349	171	157
Autres frais de gestion	13	41	27	24	45

LE POIDS DU PERSONNEL DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en % Frais de personnel/Dépenses de fonctionnement	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024</u> <u>+ DM</u>
Commune de Propriano	17,42%	8,08%	8,51%	17,23%	18,21%

## 2. Les niveaux d'épargne :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u> <u>H.T</u>	<u>CA 2021</u> <u>H.T</u>	<u>CA 2022</u> <u>H.T</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024</u> <u>+ DM</u>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	192	388	434	315	247
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	179	297	411	236	247
EPARGNE DE GESTION	13	91	23	79	0
Intérêts de la dette	-	-	-	-	-
EPARGNE BRUTE	13	91	23	79	0
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
EPARGNE NETTE	13	91	23	79	0

## 3. Les investissements et leur financement :

a. Les dépenses :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024</u> <u>+ DM</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	32	19	44	15	64
Travaux	32	-	-	-	-
Autres dépenses d'investissement	-	19	44	15	64

EFFORT D'EQUIPEMENT	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024</u> <u>+DM</u>
Population DGF	4943	5042	5175	5188	5234
Dépenses d'investissement en € par habitant (DGF)	6,39	3,76	10,24	2,80	12,34

b. Les recettes :

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024</u> <u>+ DM</u>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	34	-	34	90	52
Dotations et subventions	-	-	-	-	-
Autres recettes d'investissement	34	-	34	90	52

Equilibres Financiers (en milliers d'Euros)	<u>CA 2020</u>	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>	<u>CFU 2023</u>	<u>BP 2024</u> <u>+ DM</u>
EPARGNE NETTE	13	91	23	79	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	34	0	34	90	52
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32	19	44	15	64
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT	+2	-19	-10	+75	-12
Emprunt	0	0	0	0	0
Excédent ou déficit global de clôture sans l'affectation du résultat (année N) (RI+RF-1068) – (DI+DF+66)	+15	+72	-18	+147	-64

## 4. Programmation des investissements de la Collectivité :

BUDGET AERODROME / 2026	M.Oeuvre	Travaux
Mise en place d'un Service de Prévention du Risque Animalier SPRA		<i>A chiffrer</i>
<b>BUDGET AERODROME / 2027 et suivants</b>		
Maîtrise d'œuvre, levé topographique, mesure de portance et sondage	97.854 €	
Amenée et replis d'atelier de travail (enrobé-marquage)	2.000 €	
Mise aux normes aérodrome (piste)		1.238.239 €
Mise aux normes aérodrome (balisage diurne + pannotage)		70.000 €
Mise aux normes aérodrome taxiway (chaussées, bretelles, aires de manœuvre)		360.131 €
Mise aux normes aérodrome (confortement de la berge du fleuve)		517.700 €
Mise aux normes aérodrome (clôtures)		485.250 €
Construction d'un hangar		390.031 €
Aménagements divers au bar restaurant et à la tour de contrôle		<i>A chiffrer</i>

Pour l'ensemble du projet, il conviendra d'en différer la programmation dans l'attente et pour permettre sa réalisation future, nous avons validé une nouvelle convention avec la D.G.A.C. et défini le périmètre de l'aérodrome, nous restons toujours dans l'attente d'une réunion avec la CdC pour étudier le financement.

Nous avons renouvelé à trois reprises notre demande auprès du Président du Conseil Exécutif.

Les montants estimés de cet investissement **devront être réévalués** en raison du retard, non imputable à la Commune, pris pour la concrétisation de ce projet.

Il conviendra de réfléchir à un mode de gestion de l'aérodrome qui devra intégrer un plan d'action permettant son développement.

Pour l'exercice 2020, les achats de carburant se sont élevés à 134.725€, la vente de carburant a été de 149.963 €.

Pour l'exercice 2021, les achats de carburant se sont élevés à 232.267 €, la vente de carburant a été de 306.091 €.

Pour l'exercice 2022, les achats de carburant se sont élevés à 349.232 €, la vente de carburant a été de 385.011 €

Pour l'exercice 2023, les achats de carburant se sont élevés à 171.201 €, la vente de carburant a été de 297.419 €

Pour l'exercice 2024, les achats de carburant se sont élevés à 157.681 €, la vente de carburant a été de 180.939 €.

NB : il nous faut rester vigilant face à l'évolution de la situation économique ou d'autres aléas qui pourraient engendrer des risques de pertes de recettes importantes (taxes d'atterrissage et vente de carburant), il nous faudra évaluer la situation de la régie de l'aérodrome de Tavarria courant octobre 2025 et procéder éventuellement à des Décisions Modificatives Budgétaires afin que nos prévisions collent le plus possible à la réalité.